

NAGE AVEC PALMES EAU LIBRE SAISON 2021

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE SÉNIOR

Championnat du Monde
San Andrés Islas (Colombie)
Du 23 au 29 septembre 2021

Validées par le CDN FFESSM en date du 12/12/2020

A - OBJECTIFS

A1 - L'objectif principal de la saison est le Championnat du Monde Sénior.

A2 – Les objectifs sportifs :

- ✓ Engager des sportifs capables de se classer dans le « top 12 » en individuel
 - SF (H/F) : 5 km – 1 km
 - BI (H/F) : 3 km – 1 km
- ✓ Engager des relais capables d'être classés dans le « top 6 »
 - SF (Mixte) : 4x2 km
 - BI (Mixte) : 4x1 km
 - SF/BI (Mixte) : 4x250m (course par élimination)
- ✓ Rappel : 4 nageurs maximum par épreuve individuelle / 1 équipe maximum par relais

A3 – L'ambition :

- ✓ Se classer dans les 10 meilleures nations au rang finales

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

CONDITIONS À RESPECTER

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B2 - L'âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Séniors est de 15 ans révolus.

B3 - Un sportif prétendant obtenir sa sélection en Équipe de France s'engage à respecter le règlement commun à toutes les disciplines compétitives de la FFESSM relatif aux sélections en Équipe de France.

COMPÉTITIONS DE PRÉSÉLECTION ET SÉLECTION DÉFINITIVE

B4 – La présélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du Championnat de France Eau Libre de la saison en cours.

B5 – La sélection définitive sera établie à l'issue du programme de préparation terminale tel que prévu au chapitre « F ».

CONDITIONS A SATISFAIRE POUR PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS DE PRÉSÉLECTION

B6 – Sauf dérogation du DTN, pourront participer aux épreuves présélectives en Équipe de France, les seuls sportifs, qui, au cours de la saison 2021 (conditions cumulatives) :

- ✓ Se sont qualifiés au championnat de France Eau Libre de la saison en cours
- ✓ Ont réalisé un Temps Minima Sénior Eau Libre (TMS EL) à l'occasion d'un meeting national de la saison en cours ou du championnat de France Piscine Elite N1 2021

B7 - En référence à l'article 2.4.2 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, seules les performances réalisées dans le respect des règlements sportifs NAP en vigueur de la FFESSM et/ou de la CMAS seront prises en considération.

B8 – Les TMS EL sont précisés au chapitre « H » du présent règlement.

C – PERFORMANCES A REALISER

C1 – Seront proposés à la présélection en Equipe de France Sénior, les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes lors des compétitions de sélection, chez les féminines et les hommes, au classement général toutes catégories confondues :

- ✓ Se classer dans les 2 premiers d'une des épreuves individuelles suivantes :
 - SF : 5 km – 2 km (pour la pré-sélection au 1 km)
 - BI : 3 km – 1 km

D – DEPARTAGE

D1 – En cas d'égalité pour la 2^{ème} place, le sportif ayant réalisé les meilleures performances dans une distance correspondant à une épreuve de relai pendant la compétition de pré-sélection sera proposé à la sélection.

D2 - En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TMS EL au cours de la saison sera proposé à la sélection.

E - LISTE NOMINATIVE DES PRÉSÉLECTIONNÉS

E1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la présélection est établie par un comité de sélection composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France

E2 – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relai, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de pré-sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être présélectionnés.

E3 – Seuls les sportifs en conformité avec l'article B1 du présent règlement seront présélectionnés en Equipe de France.

E4 - La liste des présélectionnés en Equipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

E5 - Un sportif sélectionné ou présélectionné en Equipe de France s'engage à respecter la convention en Equipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d'action mis en place à l'issue des sélections ou présélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

F - LISTE DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

F1 – La sélection définitive d'un sportif sera confirmée par le DTN à l'issue de la préparation terminale de l'équipe de France que si son comportement, son engagement et son niveau de performance sont conformes aux objectifs fixés à l'article A2 du présent règlement.

F2 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraîtra au plus tard le vendredi 27 août 2021.

G - ENGAGEMENTS

G1 – Les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, relèvent du seul choix de l'entraîneur national en chef de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second. Les choix sont validés par le DTN.

G2 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relai si besoin.

G3 – A l'exception du relai multiple 4x450 m, un relai France Sénior ne sera constitué que si les performances réalisées par les 2 meilleures féminines et les 2 meilleurs hommes lors des épreuves individuelles du championnat du Monde, en Junior et en Sénior, permettent de répondre aux objectifs précisés à l'article A2.

G4 – Le relai multiple 4x450 m sera constitué des 2 meilleures féminines et les 2 meilleurs hommes sélectionnés en équipe de France Sénior pour participer aux épreuves individuelles du 1 km SF et du 1 km BI.

H – TEMPS MINIMA SENIOR EAU LIBRE (TMS EL)

Compétitions support : un meeting national de la saison en cours ou championnat de France Elite N1 piscine 2021

Conditions de réalisation : piscine de 50 mètres - chronométrage électronique

ÉPREUVES EN MONOPALME

✓ 1000 SF Eau Libre

800 SF	Homme	Femme
TMS EL	06:57	07:22

✓ 5000 SF Eau Libre

1500 SF	Homme	Femme
TMS EL	13:25	14:20

ÉPREUVES EN BIPALMES

✓ 1000 BI Eau Libre et 3000 BI Eau Libre

400 BI	Homme	Femme
TMS EL	03:45	04:08

Rappel : les TMS EL sont établis pour l'olympiade 2017 – 2020 en référence aux temps réalisés par les meilleurs sportifs internationaux « Eau Libre » dans les épreuves du 800 SF et du 1500 SF en piscine lors du dernier championnat du Monde Sénior.